



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote	
Pour :	10
Blanc :	1

L'an 2026, le 21 Mars à 16:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GUILLET Martine, **doyenne d'âge**, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : Mme GUILLET Martine, Conseillère municipale, Mme BERTHAULT Ségolène, Mme BERTRAND Carole, M. DEJARDIN Mathieu, Mme DRIARD Odile, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GERVAIS Françoise, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, M. LECARDEUR Jean-François, M. MENEAU Gilles, M. MONTIER Tanguy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

Secrétaire de séance : M. LECARDEUR Jean-François

D2026_16 – Élection du Maire

Considérant que le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du Maire, tels que fixés au Procès-Verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin :

- 10 suffrages exprimés pour Mr FAZILLEAU Philippe ;
- 1 suffrage blanc, non pris en compte dans les suffrages exprimés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **élit** Mr FAZILLEAU Philippe, Maire de la commune de Montliard ;
- **installe** Mr FAZILLEAU Philippe en qualité de Maire de la commune de Montliard ;
- **autorise** Mr FAZILLEAU Philippe à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/03/2026

Le Maire,
Mr FAZILLEAU Philippe

Le Secrétaire de séance,
M. LECARDEUR Jean-François